

Programme d'audit sur plan

L'Audit Energétique sur Plan (AEP) est un instrument réglementaire qui vise l'amélioration obligatoire des performances thermiques et énergétiques des projets de construction de nouveaux bâtiments dans les secteurs résidentiel et tertiaire considérés énergivores (consommation annuelle prévisionnelle en énergie primaire ≥ 200 tep), au-delà des exigences réglementaires minimales (Réglementation Thermique des Bâtiments Neufs, Normes de Performances Énergétiques Minimales des équipements liés à l'énergie, etc.).

Depuis le démarrage de ce programme en 2008, 80 audits énergétiques et 79 contrat-programmes ont été signé avec un investissement global de 15 MDT et une économie d'énergie globale de l'ordre de 3200 tep.

